

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2020

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la Convocation : 17/09/2020

Date d'affichage : 17/09/2020

L'an deux mil vingt et le vingt-deux septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Jean GRANGER - Alexandra CHABANIS - Jean- Luc MONTAGNER- Marilyn MOUTET- David MAGNET- Aurèlie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL- Daniel PEYROL- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP.

Excusés : Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE), - Céline POIRRIER - (pouvoir donné à Mathilde SAVARY)- Véronique AUGIZEAU- Joël MALIGNIER.

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2020-074 : Désignation du représentant pour la CLECT.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Montélimar, reçu le 04 août dernier et dans lequel il est précisé que le Conseil communautaire en date du 29 juillet 2020 a décidé de la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il est précisé que cette commission est composée de conseillers municipaux des communes membres et qu'il importe de désigner le représentant de la Commune d'Allan au sein de cette commission spécifique dont le rôle est de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité. Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Monsieur le Maire propose d'être désigné représentant de la Commune au sein de cette Commission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition rappelée ci- avant et désigne Monsieur le Maire, Yves COURBIS, en qualité de représentant de la Commune d'Allan au sein de la CLECT de Montélimar Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le 24/09/2020

SLO

ID : 026-212600050-20200922-2020_105-DE

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Yves COURBIS
Maire